

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

Département  
HERAULT

**Délibération 2021/09**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PERET  
Séance du 2 avril 2021**

Date de la convocation : 25 mars 2021  
Date d'affichage : 25 mars 2021  
Nombre de membres en exercice : 15  
Nombre de membres présents : 12  
Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 12  
POUR : 12                    CONTRE : 0                    ABSTENTION : 0

**Objet de la délibération : BUDGET 2021 LOTISSEMENT LES PRES**

L'an deux mil vingt et un et le deux avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle des mariages, sous la présidence de Mme I. SILHOL.

PRÉSENTS : M. BILHAC - E. BONAFE - E. BONNIOL - B. CASTES - G. GUIZIOU - M. HUGOL - P. LOUX - C. NOHARET - I. SILHOL - P. SOULAIROL - C. VIDAL - D. ZARAGOZA  
ABSENTS excusés : B. DEL ROX - S. JEUNET - S. SILHOL -  
Monsieur Bruno CASTES est élu secrétaire.

**Exposé :**

Le Conseil municipal doit se prononcer sur le vote du budget 2021 annexe lotissement Les Prés. Celui-ci s'établit :

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultat reporté	480		31 066	
Vote	1 444 134	1 444 614	1 468 934	1 500 000
Reste à réaliser				
<b>Total</b>	<b>1 444 614</b>	<b>1 444 614</b>	<b>1 500 000</b>	<b>1 500 000</b>

**Décision :**

Le Conseil Municipal,  
Vu le Code général des collectivités territoriales,  
Entendu l'exposé de Madame le Maire, et après en avoir délibéré,

**DECIDE d'approuver le budget annexe lotissement Les Prés 2021.**

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus  
Le Maire, Isabelle SILHOL



Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture  
Et publication ou notification le

Sous-Préfecture de LODEVE  
Date de réception de l'AR: 13/04/2021  
034-213401979-20210412-DE\_2021\_009-BF